

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT LE 15 février (15/02/2018)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 9 février, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Maïté GARRIGUES, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, M. Jérôme VALETTE, **Adjoints,**

Mme Anne-Marie SAURY, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, Mme Sandrine PIAROU, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRESENTES :

Mme Colette ROLLET (représentée par Monsieur Jean-Michel HENRYOT), Mme Christine HEMERY (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), M. Michel CASSIGNOL (représenté par Madame Maryse BAULU), **Adjoints,**

M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Muriel VALETTE), Mme Michèle AJELLO DUGUE (représentée par Monsieur Jérôme VALETTE), Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), M. Maurice ANDRAL (représenté par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), Mme Fabienne MAERTEN (représentée par Madame Eliette DELMAS), Mme Fabienne GASC (représentée par Monsieur Pierre FONTANIE), Mme Valérie CLARMONT (représentée par Madame Marie CASTRO), M. Gérard VALLES (représenté par Madame Christine FANFELLE), M. Patrice CHARLES (représenté par Madame Marie-Claude DULAC), **Conseillers Municipaux.**

ÉTAIT ABSENT :

M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal.**

Monsieur Jérôme VALETTE est nommé secrétaire de séance.

MARCHES PUBLICS

09 – 15 février 2018

9. Prestation d'assurances – modification n° 1 au marché SMACL lot 3 : assurance « bris de machines »

Rapporteur : Monsieur le MAIRE.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 139-2 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

VU la délibération n° 13 du 21 septembre 2017 autorisant le Monsieur le Maire à signer les marchés avec les titulaires après avis de la commission d'appel d'offres,

CONSIDERANT la nécessité d'ajouter la prestation "bris de machines" au lot N° 3 assurances des véhicules, pour un montant de prime annuelle de 711,02 € TTC.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu Monsieur le Maire,
et délibéré,
à l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la modification N° 1 avec la SMACL (lot 3 assurances des véhicules) pour une prime de 711,02 € TTC/an portant le marché de 22 048,79 € (prime annuelle) à 22 759,81 € soit une augmentation de 3,22 % du marché initial.

Pour copie conforme

Moissac le 16 février 2018

Le Maire,

The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE DE MOISSAC' with a central emblem. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'J.M. HENRYOT'.

Jean-Michel HENRYOT